L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI, 29 MARS 1892.

Mariage.

Fort imposante toujours la cérémonie de mariage dans une église catholique; et l'on ne saurait y assister sans éprouver une émotion véritable.

Celle qui a eu lieu hier à cinq heures, Cathédrale St-Louis, offrait un vif intérêt. C'était en effet le mariage de Mlle Stella Théard, jeune fille tout aimable, aimée, remarquablement douée par la nature et qu'une éducation bien dirigée a complétée.

Sa mère est une demoiselle Casaud, c'est à dire qu'elle appartient à deux familles louisianaises, nombreuses, entourées d'estime, d'amis.

Cela se manifestait encore hier par l'excellent monde qui se pressait à l'église et qui a si cordialement salué le cortège, quand celui-ci a pénétré dans la nef.

Jolie et fort élégante la jeune mariée : une toilette d'un goût exquis et qu'elle portait avec cette grâce native, l'une des caractéristiques de son type bien créole.

Escorte bien remarquée aussi et qui, en vérité, formait tout un bouquet vivant, pimpant, brillant, ayant ce parfum qui vaut tous les autres : le parfum de la jeunesse.

Tous ces frais visages étaient rayonnants, en vérité; facile était de comprendre que c'étaient bien là des amies, heureuses du bonheur de celle qu'elles accompagnaient à l'autel et pour laquelle elles allaient tout à l'heure, au pied de l'autel, demander à Dieu toutes les joies de ce monde.

Elles seront exaucées, car celle qui leur inspirait ainsi ce concert de prières, fut une fille modèle, une amie sincère, comme elle va être une épouse dévouée.

La bénédiction nuptiale, donnée avec beaucoup d'onction par le R. P. Mignot, a été écoutée par tous dans le recueillement le plus profond; pas un qui ne fut touché de la parole du bon prêtre.

Sans doute aux joies de cette fête de l'amour et de l'union chrétienne se mêlait un sentiment de regret, puisque la mariée va dire adieu à sa ville natale pour vivre à Mexico.

Néanmoins ce regret s'atténuait de cette pensée que le mari dont elle a fait choix, est un homme éminemment honorable et dont l'attachement lui promet le meilleur, le plus sûr des amis, des protecteurs.

M. Onofre Narro, mexicain, s'est créé à Mexico une situation des plus solides des plus enviables.

Nous nous disons proposé de nous rendre à la réception qui, après la cérémonie, a eu lieu chez les parents de la mariée; mais les circonstances, trop souvent contrariantes, nous ont privé de ce plaisir. Nous en présentons nos excuses à Mme et M. Jos. O. Théard, en même temps que nous offrons nos compliments les plus sincères, nos meilleurs vœux à Mme et M. Narro.

A UN VIEUX CONFRÈRE.—Nous n'avons pas besoin de dire à notre vieil ami M. Gentil combien nous avons été peiné, l'autre jour, de ne nous être point trouvé aux bureaux de l'*Abeille* quand il y est venu. Nous aurions été heureux de serrer la main à cet éminent confrère, qui nous manque depuis si longtemps; que nous affectionnons et estimons tant pour son talent et pour son cœur. Les hommes, les journalistes de sa valeur se font rares ici. Voilà bien l'une des solides et vaillantes colonnes de la langue française en Louisiane.

—Nous avons reçu la carte de visite P. P. C. de Mme Marguerite Baup, qui a dû quitter leur la Nouvelle-Orléans pour New York, où elle s'embarquera samedi sur *la Touraine*, en destination du Hâvre.

Nous regrettons vivement d'avoir été absent quand l'aimable dame nous apportions la valeur réelle, et venue nous rendre sa visite d'adieu. Avec ce regret nous lui adressons nos meilleurs souhaits.

TRIBUNAUX COMIQUES.

L'INVITÉ A LA NOCE.

Dieu sait l'éclat de rire qui accueillit, il y a une trentaine d'années, le tableau de mœurs de ces joyeux bohèmes, ou plutôt de ces bohèmes fanéliques et jugeurement décrits par celui qui avait vécu de leur vie, qui avait dévoilé leurs moyens ingénieux de se procurer un dîner, qui avait raconté leur chasse à cet bête féroce qu'on appelle une pièce de cent sous : Henri Murger.

On n'est jamais bien sévère pour qui vous a fait passer des heures de franche gaieté, et on qualifiait de bon tour un déménagement claudestin, annoncé par lettre commençant ainsi : "Monsieur et propriétaire," et continuant par le récit fantaisiste des circonstances qui mettaient le signataire de la lettre dans la dure nécessité de filer sans payer son terme, suivant sa constante habitude d'ailleurs.

Le code pénal, qui est un livre moins gai que la *Vie de Bohème*, appelle ce bon tour une filouterie et en aurait qualifié d'autres, des mêmes auteurs, d'escroqueries; par exemple, celui soumis aujourd'hui au Tribunal correctionnel et qu'on pourrait sorti de la cervelle inventive des héros de Pouvrage susnommé.

A première vue, il semblerait qu'il s'agit de cette friponnerie si connue sous le nom d'escroquerie au cautionnement; au fond, c'est bien un peu cela si l'on veut; ce qui change tout à fait l'affaire, c'est la variante et surtout le soi-disant lamentable du qui a déterminé Gonard à verser 500 francs à Flachaux.

Ecoutons Gonard; ayant lu dans les journaux qu'on demandait un garçon moyennant 500 francs de cautionnement....

M. LE PRÉSIDENT.—Un garçon de quoi ?

LE TÉMOIN.—Il n'y avait que ça; j'ai pensé que c'était un garçon de bureau. Je vais donc à l'adresse indiquée, je trouve M. Flachaux; je lui dis que je viens pour le garçon qu'on demandait dans le journal; il me répond : "Bien, vous m'allez; vous avez les 500 francs?—Les voilà, que je lui dis.—Bon, donnez qu'il me fait; venez après demain, lundi, à dix-neuf heures et soyez ici sur les dix heures trois quarts, au plus tôt que la noce est pour neuf heures juste.—La noce ? que je dis, quelle noce ?—La mienne qu'il me répond, vous en êtes.

Moi, me voilà contents d'entrer chez un patron qui m'invite tout de suite à sa noce; je m'en vais, il me donne la poignée de main, et, deux jours après j'arrive sur mon trente et un; je trouve là les deux pères, les deux mères, la mariée, tout le monde : le patron me présente une demoiselle très gentille et me dit de lui offrir mon bras; c'est bon, nous montons en voiture; nous allons à la mairie, après, à l'église; ensuite, on va faire un petit déjeuner, et puis nous allons au Jardin d'acclimatation.

A six heures, nous arrivons au restaurant, on dîne, et sur les dix heures, on danse jusqu'à cinq heures du matin, seulement que le marié et son épouse étaient partis avant.

Le lendemain, je vas chez le patron et je lui dis : "Me v'là, je viens commencer.—Commencer quoi ? qu'il me fait ; c'est fini; est ce que vous croyez que je vas me marier tous les jours ?"

Croyant qu'il disait cela en manière de rigoler, je la trouve bonne, et quand j'ai bien ri, je lui dis : "Eh bien, où est le bureau ?—Quel bureau ? qu'il me dit.—Dont j'y suis comme garçon, que je lui réponde."

M. LE PRÉSIDENT.—Voyons, finissez-en!

LE TÉMOIN.—Eh bien, monsieur, c'était une filouterie; monsieur n'avait pas de bureau; seulement, ayant besoin de 500 francs pour se marier, il avait fait demander, dans le journal, un garçon qui voyagerait 500 francs. Moi j'ai cru que c'était un garçon de bureau; pas du tout, c'était un garçon d'honneur, et j'ai été garçon d'honneur pour mes 500 francs.

Tel est le fait reproché à Flachaux.

Malheureusement, il a disparu, et c'est par défaut que le Tribunal l'a jugé et condamné à trois mois de prison.

L'escroquerie est-elle discutable ? C'est ce que nous saurons si Flachaux se présente, un jour, sur opposition et fait plaider son cas. Mais, franchement, la farce est bonne, et l'inventeur n'a pas un grand mérite à en faire le dindon le naïf jeune homme qui a payé les frais de la noce.

JULES MOINAUX.

Galuchard a deux filles—l'une blonde, et l'autre, brune, qu'il voudrait marier à Gontran. Gontran ne se décide jamais.

—Mais enfin, lui demande Galuchard, je vous ai laissé libre. Laquelle préférez-vous ?

—Mon cher Galuchard, murmure Gontran, je ne puis choisir : je serais certain de regretter l'autre.

Le jeune Guibollard, digne fils de son père, met, comme Dagobert, sa petite culotte à l'envers.

—Fais donc attention, lui dit Mme Guibollard.

—Mais, maman, répond le petit Guibollard, elle est tournée à l'endroit.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 29 mars 1892.—Indications pour la Louisiane :Temps beau, au peu plus froid, vents du sud.

Température du 28 mars 1892.
Thermomètre de E. & L. CLAUDEL, Opticiens.
No 142 rue du Canal,
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	54	11
Midi	70	19
3 P. M.	70	18
6 P. M.	68	18

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations :

Municipal Improvement Company à G. Oliver, trois terrains bornés par les rues State, Jeanet, Hurtaville et Pitt, $1,500.

La même à Mme S. Parker et P. Schneble, un terrain borné par les rues Constance, Milan, Laurel et Berlin, $250.

La même à R. Hooper et J. Henry, un terrain borné par les rues Magasine, Constance, Henry Clay et Webster, $500.

La même à M. et C. Franklin, un terrain borné par les rues Sixième, Septième, Howard et Freret, $100.

La même à la succession C. Ellis et C. Jacquet, un terrain borné par les rues Freret, Marais, St-Philippe et Ursulines, $1,150.

La même à F. Dunbar et A. Bessee, trois terrains bornés par les rues Washington, Lopez, Rendon et Esplanade, $788.

La même à V. Marquez et P. Bossonny, un terrain borné par les rues Urquhart, Annette, Marais et St-Antoine, $1,200.

Cour Civile de District. — Les successions de Marceline Lasquine, Geo Tallender, P. Bilton, R. J. Fitzgerald sont ouvertes.

Mme Marie H. Sexton contre Hy. Tobbe pour $4,000.

Ella Usache demande le divorce.

W. H. Norton fait cession de biens à ses créanciers.

Cour Criminelle. — Section A. Les Christmas, port d'arme cachée; $5 ou dix jours.

Thomas et Timothy Callahan, meurtre; acquittés.

Section B.

J. Smith, voies de fait ; trois mois.

Chas. Weber, larcin ; un an de Maison de correction.

Mystérieux assassinat. — Un mystérieux assassinat a été commis dimanche matin au Harvey's Canal, ou plutôt une bagarre s'y est bien passée, ils ont reçu une volée de coups de fusil. Leur première et légitime surprise passée, les promeneurs ont tiré leurs armes et répondu à l'attaque. Il s'en est suivi une fusillade à la suite de laquelle Mike Sauer et ses trois compagnons, plus ou blessés sont retournés à Gretna où le Dr C. W. Seitz a leur a donné ses soins.

La déclaré que Barthelomew était de tous le plus grièvement atteint. Il a reçu à la tête une balle qui s'y est arrêtée après de quelques lignes l'ont tué instantanément. Les deux autres ont été criblés de plomb. Une battue s'est immédiatement organisée à Gretna pour chercher les coupables, mais tous les nègres du voisinage ont l'attentat avant été commis avaient disparu.

On dit d'autre part que Tillman était assez mal vu, qu'il s'enivrait souvent et qu'en parti ces, c'était un compagnon fort peu social, et même, et l'on ajoute qu'il a été victime d'une bande de "régulateurs."

Selon cette autre version, les jeunes gens qui ont été blessés s'étaient dès rendus chez Tillman qui se soient précédés chez Tillman.

Celui-ci, présentant le danger, aurait refusé de leur ouvrir et se serait enfui par une porte de derrière, tandis que son beau-père, avec lequel il habitait, ouvrait la porte d'entrée. Les "Régulateurs," après avoir vainement cherché leur victime, comprenant qu'elle avait pris la fuite à leur arrivée, se seraient lancés sur ses traces, l'auraient rejointe et assassinée.

On prétend en effet que peu après leur départ on entendit des détonations et que quelque temps après, le beau-père de Tillman ayant entendu des gémissements, se hasarda au dehors et découvrit au pied d'un chêne son gendre qui se mourait.

Le blessé a été transporté à l'hôpital où il expira dans la soirée. Une enquête très sérieuse a été commencée au sujet de cette affaire.

Le feu.—Le feu a causé dimanche soir $25 de dommage, chez M. A. Boisson, rue Roquin, à Alger.

—Hier matin à 1 heure, les flammes ont détruit le No 110 de la rue Tchoupitoulas, qui était assuré $2,000 à la Compagnie Liverpool, et occupé par M. S. S. Patten, marchand d'huiles. Le stock était assuré $1,000 à la Compagnie Tentonia.

Les Nos 112 et 108 ont été légèrement endommagés.

Noyé.—Dans la journée de dimanche un jeune garçon du nom de Joseph Barres, habitant à Alger, était allé en compagnie de quelques camarades se promener dans le voisinage de l'embouchure du bayou Barataria. Ils s'amusèrent à pêcher, puis eurent l'idée de se rendre sur l'autre rive, mais n'ayant point d'embarcation à leur disposition, ils décidèrent de traverser le canal à la nage.

Le premier qui traversa, aborda sain et sauf, tous les Barres qui l'avaient suivi, s'est enfoncé au milieu du canal et a disparu, à la grande consternation de ses camarades, impuissants à lui porter secours. Ils se sont mis toutefois à la recherche du corps qu'ils ont retrouvé.

Après avoir subi les constatations d'usage, le corps a été transporté à Alger.

Mort de Mme Opitz.—Un affreux malheur vient de frapper un des artistes les plus habiles, un des négociants les plus estimés de notre second district. M. H. Opitz, de la maison Frantz et Opitz, vient de perdre sa femme, enlevée par une longue et cruelle maladie. Mme Opitz est morte, hier, à 3 heures 1/2 du matin, toute jeune encore, à l'âge de 38 ans. Elle était née Louise Schumann et avait vu le jour à Philadelphie. Elle laisse deux jeunes filles, deux enfants, qu'elle aimait tendrement et pour lesquelles sa perte est irréparable.

Ses funérailles auront lieu, ce matin, à 10 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, 344 rue Bienville. Les nombreux amis de la famille se feront un devoir d'y assister. Nous envoyons à M. Opitz l'expression de notre douloureuse sympathie.

Triste histoire.—Hier matin, à l'arrivée du steamship *Borer*, au pied de la rue Thalie, une femme, Mme Amélie Zill, est morte de la fièvre paludéenne contractée dans l'Amérique Centrale. Mme Zill, qui est écossais, était partie en effet il y a deux ans pour le Honduras où il avait acheté une ferme, mais le produit de celle ci ne lui paraissant pas satisfaisant, il l'a vendue dernièrement et en a retiré à peu près assez d'argent pour payer son voyage et celui de sa femme et de ses trois enfants.

Ils sont partis en effet de Cuba à destination de la Nouvelle Orléans, tous plus ou moins atteints de la fièvre, mais la malheureuse mère est morte avant de remettre le pied sur son pays natal, car elle était mûrie du Minnesota. Le père a été transporté à l'hôpital et M. Otteri a pris soin des enfants en attendant que la ville en prenne charge.

Le corps de la morte a été transporté à la morgue.

Les enfants sont trois garçons âgés de 12, 9 et 7 ans.

Vagabondage.—Ont été arrêtées hier pour vagabondage, chez Sallie Porter au No 40 de la rue Robertson, deux jeunes filles, Katie Hebber et Rosa Pender agées de 16 et 17 ans, qui toutes deux avaient quitté samedi le domicile de leurs parents.

Vol.—Hier dans la matinée, vers 11 heures 30, Mme Otto Joachim, demeurant au No 1006 de la rue St-Charles, ayant laissé dans sa voiture, devant la porte, son portemonnaie contenant $13 et deux billets de chemin de fer pour Lima, Ohio, pria son frère, M. Wise, de veiller à ce que personne ne s'en emparât; mais deux individus qui passaient à ce moment, ayant aperçu le portemonnaie, se le sont approprié et ont pris la fuite, poursuivis par M. Wise, qui n'a pu réussir à les rejoindre.

Le signalement des voleurs a été télégraphié à tous les postes de police.

Blessé.—Le train de 6 h. 30 du North Eastern R. R. a amené hier soir à la Nouvelle Orléans, un nègre de 17 ans nommé Alonzo Buckley, qui se trouvant à la scierie de Salomon & Frères, à Slidell, La., a été blessé au côté droit, par la chute d'une pile de bois. Il a été transporté de la gare à l'hôpital, dans la voiture d'ambulance.

La réunion du Comité de Sept.

Sous la présidence de M. J. S. Young, les membres du Comité de Sept, MM. J. Fitzpatrick, Chas. A. Butler, A. W. Crandell, F. C. Zacharie J. C. Moise et E. H. McCaleb, les trois premiers représentant la faction McEnery, les autres la faction Foster, se sont réunis à l'Hôtel St-Charles, salon "I."

M. A. McGuirk a été choisi comme secrétaire par la faction McEnery, et M. McMurray par la faction opposée.

Il a été décidé que les deux secrétaires traient ensemble chercher à la banque la caisse contenant les clefs des bottes. Elle leur a en effet été livrée contre reçu signé de MM. Crandell et Kruttschnitt, chairmen des deux factions.

Après le règlement à l'amiable de plusieurs mentionnés, il a été décidé que le dépouillement serait fait en présence d'un nombre limité de spectateurs. Dix personnes seulement sont admises dans la salle, chacune d'elles lorsqu'elles sortent faisant place à une nouvelle personne désireuse de suivre les travaux du Comité.

Ceux-ci se sont bornés hier à la classification des paroissiens et preciucts, à l'enregistrement des protestations et contestations (celles-ci sont au nombre de 14), et en compte des precincts manquant encore. En voici la liste :

Acadie 1 Caddo 1, Calcasieu 4, Jackson 1, Jefferson 3, Lincoln 1, Livingston 4, Audverson 2, Natchitoches 1, Plaquemines 2, Point Coupée 1, Tangipahoa 1, Vernon 4, Winn 3—Total. 29 precincts.

A 10 heures 30 du soir, le comité s'ajourne à ce matin, 10 heures.

Il commencera immédiatement la vérification du vote.

Le feu.—Vers 5 heures du soir le feu a endommagé pour environ $250 les Nos 26 et 28 de la rue Jackson, occupés par des gens de couleur nommés Sam. Johnson et Hall, et appartenant à M. John Laborde.

Les immeubles sont assurés $1,000 à la compagnie Lafayette.

L'alarme a été donnée à la boîte No 16.

Menus faits.—A 4 h. 45 du soir, un nommé A. Wendt, demeurant rue Bourgogne près Elmire, qui se trouvait sous l'influence de la boisson, a tiré, au coin de la rue Dauphine et Bourgogne, deux coups de revolver l'un sur le député shérif J. A. Brower et l'autre sur un nègre nommé Chas. Jefferson, qu'il a heureusement manqués.

Le forcené a été arrêté et écroué au poste du cinquième precinct.

—On a annoncé hier matin en ville que la chaloupe à vapeur de M. C. Richardson, le *Bijou*, avait sombré dans le Pontchartrain, tandis qu'il était remorqué à la Nouvelle-Orléans, à la remorque du *Nepenthes*.

Théorie à la caserne.

—Quelle est la condition essentielle pour être enterré avec les honneurs militaires ?

R.—Il faut être mort.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Newtlame.
8 Carondelet et Huisiane.
9 Prytanée et Nouvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magasine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Lavéa, Conge et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Bienlen.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Enfants, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Prytanée.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Rampart et Delord.
56 Calliope et Fr.rst.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Port Fras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparte et Canal.
123 Remparte et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
131 Poydras et Frazet.
141 Bienville et Pont-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. et L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
211 Canal et St-Louis.
214 Vieille Place et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Treméet Esplanade.
232 Remparte et Esplanade.
234 Tréné et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Parrosse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Marais entre Esplanade et Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Desgenais.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons Enfants et St-Antoine.
315 Bons Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Labarge et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presas et Levée.
514 Marché Washington.
515 Lonisa et Remparts.
512 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station de Police, Bologne.
615 Casernes des Etats Unis.
616 Reynes et Dauphine.

Rapport de la condition
—DE LA—
New Orleans Co-operative Banking Association.

A la Nouvelle-Orléans.
A la clôture des affaires, le 29 février 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$46,250 45
Prêts sur demande, garantis		13,730 00
Dépenses courantes payées		9,968 17
Profit et pertes		2,265 35
Argent aux banques et banquiers	$5,899 08	
Comptant	42,151 17	$48,050 20
Total		$120,264 17

PASSIF.

Fonds capital payé	$63,435 00
Fonds des membres	2,477 50
Profit indivis	2,221 67
Dépôts individuels sujets à des chèques	51,130 00
Total	$120,264 17

Je jure solennellement que le tableau ci-dessus est vrai, au mieux de ma connaissance et croyance.

F. MULLER, Caissier.

Assermenté et signé par devant moi, ce 29me jour de mars 1892.

OCTAVE MOREL, Notaire.

Correct—Attesté :

A. F. HIMEL,
JULES SARRAZIN,
THEO. BRUMMER,
Directeurs

DEPECHES
Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

FRANCE.

L'ouragan.

Paris, 27 mars—Ce matin une explosion de dynamite s'est produite dans une bâtisse à quatre étages, avec une boutique au rez-de-chaussée. La résidait M. Bulot. Pas des avocats de la poursuite dans la récent procès des anarchistes. L'explosion a été suivie immédiatement de cris épardus des habitants de la maison, presque tous encore au lit à ce moment.

L'escalier principal a été complètement détruit ; nombre de femmes et enfants à demi-nus ont pu s'échapper par l'escalier de service ; celui des domestiques.

Sept personnes ont été grièvement blessées ; plusieurs ouvriers travaillant à une bâtisse neuve en face ont été atteints par des fragments de bois, de pierre ou de verre emportés par l'explosion.

M. Loubet et Ricord, membres du Cabinet, ont visité le lieu de la scène pendant la journée. M. Bulot et sa famille ont pu s'échapper sains et saufs.

Dans une enveloppe qu'il a eue aujourd'hui M. Bulot a déclaré qu'il venait de recevoir des lettres des ministres Loubet et Ricord le complimentant sur son salut.

Tout dans ma chambre, a-t-il ajouté, a été culbuté sens dessus dessous ; le plafond s'est détaché du plafond. La femme de chambre contrait épouvantement et s'écriant : Tout est perdu ! Nous avions bien reçu des lettres menaçantes, mais n'avions jamais demandé protection à la police.

Une brochure anarchiste publiée récemment, prévenait M. M. Bulot, l'un des avocats de la poursuite dans un récent procès d'anarchistes, qu'on le ferait sauter. Malgré l'agitation présente des anarchistes, il ne s'occupa nullement de cette menace, et l'on sait quelle a été mise à exécution sans châtiment jusqu'ici.

On dit que l'auteur de ces explosions de dynamite est un nommé Ravachol. Plusieurs de ses prétendus complices sont arrêtés ; néanmoins la police, quoiqu'elle ait fait, dit-on, des efforts surhumains pour l'appréhender, n'a pas pu encore mettre la main sur lui.

Prenant leçon de leurs confrères américains, les journaux de Paris ont envoyé des reporters à sa découverte. L'un de ces journaux, *le Gaulois* publie aujourd'hui une entrevue avec ce Ravachol, qui paraît avoir été découvert, sans grande difficulté, par le représentant de dit journal.

L'entrevue a probablement été obtenue grâce à une promesse formelle de ne pas dévoiler à la police les allées et venues de l'anarchiste. La seule donnée fournie par le reporter est qu'il a rencontré Ravachol hier, dans un Café et qu'il a eu avec lui une longue conversation.

Ravachol lui a déclaré que l'objet des anarchistes est d'exterminer les autorités judiciaires et de réagir sur leur esprit au point de les empêcher de condamner les membres de ce parti qui tomberaient entre les mains de la justice.

Il a ajouté que les anarchistes ont en leur possession une quantité suffisante de dynamite pour faire sauter les résidences de tous les fonctionnaires français.

—Le *Figaro* écrit que M. Gérard, un expert en explosibles, déclare que la méthode est la seule substance qui puisse causer une destruction comme celle dont on a eu le spectacle rue de Clichy.

Cette déclaration a ouvert un vaste champ aux conjectures ; à l'effet de savoir comment les anarchistes se sont procuré le secret de la composition de la mélinite, et tant est que ce soit d'elle qu'ils se sont servis.

Il y a quelque temps de cela, on arrêtait trois hommes, dont l'un un officier de l'armée et un autre qui était un inventeur de l'explosible ; et on les emprisonnait pour avoir vendu la formule de la mélinite à une compagnie anglaise de fabrique de canone. Puis on apprenait que l'information donnée n'était pas complète ; il y manquait un détail capital. Si les anarchistes ont eu en effet apprit le secret de fabrication, qu'on supposait être connu seulement d'employés du gouvernement, le fait prouverait que l'anarchisme est plus répandu que les autorités ne le supposent.

—*Journal des Débats* publie que les récents crimes ainsi commis à Paris ne sont point dûs aux explosions à l'aventure, mais bien le fait de la propagande anarchiste qu'on ne surveille pas suffisamment et qu'on réprime mollement.

Le Siècle dit : "Ces outrages n'empêcheront pas les magistrats de remplir leur devoir. Pas un ne faiblira dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié."

Plusieurs organes radicaux publient des articles sarcastiques relatifs à ces outrages et déclarent que la police est complètement désorganisée.

Les dynamiteurs et le régne de la terreur.

Paris, 28 mars—Par suite de la mesure des anarchistes de faire sauter les résidences de tous ceux qui appartiennent à la magistrature, bien des individus, frappés de terreur, déloegent afin d'éviter ce dangereux voisinage. Un propriétaire affiche qu'il n'acceptera aucun magistrat comme locataire.

D'autre part, ce matin, on lisait ces mots sur un écriteau appliqué à une maison située rue Hennequin, et qu'habitent huit fonctionnaires de la police : "Cette maison sautera bientôt par la dynamite."

Question de dommages.

Paris, 28 mars—A la Chambre des Députés, M. Emile Ferry a demandé l'urgence pour un projet de loi portant que les dommages faits aux propriétés privées par des explosions de dynamite seront à la charge de l'Etat.

Le premier ministre, M. Loubet, a répondu à M. Ferry. Il refuse de faire assumer telle responsabilité par le gouvernement.

La motion d'urgence a été repoussée par un vote de 254 contre 252.

M. Dreyfus a donné avis de son intention de faire la motion que le gouvernement assume le monopole de la manufacture de la dynamite.

La Chambre, sans débat, a voté la loi qui punit de mort quiconque sera reconnu coupable d'avoir détruit des propriétés au moyen d'explosibles. On a ajouté à cette loi une clause exemptant de la peine encourue toute personne, complice, qui donnera des informations qui amèneront à l'arrestation des coupables, et l'information est fournie avant perpétration du crime.

Les Juifs.

Berlin, 28 mars—Des Juifs en nombre ont tenté de franchir la frontière allemande, secrètement, à Thorn ; mais leur plan a été déjoué et ils ont été renvoyés. Deux agents d'une compagnie d'immigration ont été arrêtés à Brests ainsi qu'un autre qui était venu accompagner les Juifs jusqu'à la frontière allemande.

Les inquiétudes à Paris.

Paris, 28 mars—L'agitation causée par l'explosion qui a eu lieu hier à la résidence de M. Bulot, 39 rue de Clichy n'est-ce point à qui vous le dira autrefois Victor Hugo !) n'a pas diminué.

L'affaire est lesujet de toutes les conversations et l'opinion se propage que les autorités ont manqué de vigilance. Les parisiens se demandent combien de temps de tels faits se produiront impunément.

Beaucoup se plaignent de ce que la loi n'agisse pas plus sommairement contre les fabricants de dynamite qui ont peur de la faire ouverte, et que, à la faveur de la nuit, tentent de loger un de ces engins en gros, afin de se venger d'un individu qu'ils haissent.

D'aucuns disent que l'époque approche où la population ne comptera plus sur la police pour sa protection, prendra la loi entre ses mains et emportera Paris des anarchistes en les pendant au premier arbre, au premier poteau.

Des ordres stricts ont été donnés aux chefs de police de mettre en arrestation quiconque dont les actes ou le langage établiront qu'il a de la sympathie pour les misérables s'intitulant terroristes.

C'est l'opinion générale que les anarchistes, au lieu d'inspirer de la terreur, soulèveront une telle tempête d'indignation, qu'ils en seront les premières victimes.

Une brochure anarchiste publiée récemment, prévenait M. M. Bulot, l'un des avocats de la poursuite dans un récent procès d'anarchistes, qu'on le ferait sauter. Malgré l'agitation présente des anarchistes, il ne s'occupa nullement de cette menace, et l'on sait quelle a été mise à exécution sans châtiment jusqu'ici.

On dit que l'auteur de ces explosions de dynamite est un nommé Ravachol. Plusieurs de ses prétendus complices sont arrêtés ; néanmoins la police, quoiqu'elle ait fait, dit-on, des efforts surhumains pour l'appréhender, n'a pas pu encore mettre la main sur lui.

Prenant leçon de leurs confrères américains, les journaux de Paris ont envoyé des reporters à sa découverte. L'un de ces journaux, *le Gaulois* publie aujourd'hui une entrevue avec ce Ravachol, qui paraît avoir été découvert, sans grande difficulté, par le représentant de dit journal.

L'entrevue a probablement été obtenue grâce à une promesse formelle de ne pas dévoiler à la police les allées et venues de l'anarchiste. La seule donnée fournie par le reporter est qu'il a rencontré Ravachol hier, dans un Café et qu'il a eu avec lui une longue conversation.

Ravachol lui a déclaré que l'objet des anarchistes est d'exterminer les autorités judiciaires et de réagir sur leur esprit au point de les empêcher de condamner les membres de ce parti qui tomberaient entre les mains de la justice.

Il a ajouté que les anarchistes ont en leur possession une quantité suffisante de dynamite pour faire sauter les résidences de tous les fonctionnaires français.

—Le *Figaro* écrit que M. Gérard, un expert en explosibles, déclare que la mélinite est la seule substance qui puisse causer une destruction comme celle dont on a eu le spectacle rue de Clichy.

Cette déclaration a ouvert un vaste champ aux conjectures ; à l'effet de savoir comment les anarchistes se sont procuré le secret de la composition de la mélinite, et tant est que ce soit d'elle qu'ils se sont servis.

Il y a quelque temps de cela, on arrêtait trois hommes, dont l'un un officier de l'armée et un autre qui était un inventeur de l'explosible ; et on les emprisonnait pour avoir vendu la formule de la mélinite à une compagnie anglaise de fabrique de canone. Puis on apprenait que l'information donnée n'était pas complète ; il y manquait un détail capital. Si les anarchistes ont en effet apprit le secret de fabrication, qu'on supposait être connu seulement d'employés du gouvernement, le fait prouverait que l'anarchisme est plus répandu que les autorités ne le supposent.

—*Journal des Débats* publie que les récents crimes ainsi commis à Paris ne sont point dûs aux explosions à l'aventure, mais bien le fait de la propagande anarchiste qu'on ne surveille pas suffisamment et qu'on réprime mollement.

Le Siècle dit : "Ces outrages n'empêcheront pas les magistrats de remplir leur devoir. Pas un ne faiblira dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié."

Plusieurs organes radicaux publient des articles sarcastiques relatifs à ces outrages et déclarent que la police est complètement désorganisée.

Les dynamiteurs et le régne de la terreur.

Paris, 28 mars—Par suite de la mesure des anarchistes de faire sauter les résidences de tous ceux qui appartiennent à la magistrature, bien des individus, frappés de terreur, déloegent afin d'éviter ce dangereux voisinage. Un propriétaire affiche qu'il n'acceptera aucun magistrat comme locataire.

D'autre part, ce matin, on lisait ces mots sur un écriteau appliqué à une maison située rue Hennequin, et qu'habitent huit fonctionnaires de la police : "Cette maison sautera bientôt par la dynamite."

Le budget espagnol.—Les Anarchistes.

Madrid, 28 mars—Le Cabinet s'est décidé à faire des économies budgétaires au montant de douze millions de pisastres.

—Le gouvernement a adopté un décret rigoureux, punissant les outrages commis par les Anarchistes.

Dans une rue de Barcelone on a encore trouvé d'autres cartouches de dynamite. Un incendie a été causé par l'explosion de l'une de celles ci.

Mexique.

Mexico, 28 mars—Dix-neuf Etats de la République mexicaine ont nommé leurs délégués à la Première Convention Nationale, chargée de désigner des candidats, qui jamais se sera réunie au Mexique. Elle s'assemblera le 7 avril.

Le prêtre du Jack l'éventreur.

Albany, Australie Occidentale, 27 mars—Le voyage du meurtrier Swanston, on Deeming, de Perth à cette ville, on on l'embarquera pour Melbourne, a été marqué par une série de scènes excitantes. Partout où s'arrêtait le train, les stations étaient encombrées de personnes désireuses de voir le prisonnier.

Ce matin, pour ainsi dire, sur le train chaque fois qu'il faisait halte. Aussi en se précipitait-on ainsi avec une sorte de furie, la foule est-elle mise en pièces les vitres de la voiture où était cet homme, que la populace en délire voulait lyncher.

Les femmes surtout se livraient à des menaces violentes et à des manifestations de rage contre lui. Aussi à chaque arret Swanston montrait-il un grand trouble, contrastant avec le bien être qui lui revenait, aussitôt le train en mouvement.

Mme Myra Bradwell.

Washington, 28 mars—Une autre femme a été ajoutée à la liste de celles qui pratiquent devant la Cour Suprême des Etats-Unis : Mme Myra Bradwell, éditeur-propriétaire du journal *Chicago Legal News*.

WASHINGTON.

Mort de Dr. Waldy.

Washington, 27 mars—Le Dr. W. L. Waldy, chirurgien examinateur du Bureau des Pensions, est mort soudain